Webinaire Point d'étape Pass'Sport
CDOS/CROS/CTOS
20 octobre 2021

Compte-rendu et réponses aux questions

En ouverture de ce webinaire, **Brigitte HENRIQUES, Présidente du CNOSF**, a remercié les CDOS/CROS/CTOS pour leur mobilisation dans le déploiement du Pass'Sport et salué la qualité de l'accompagnement qui a été mis en œuvre sur le territoire. Elle rencontrera à la mi-novembre Emmanuel MACRON. Ce rendez-vous sera notamment l'occasion de revenir sur cette première édition du Pass'Sport, mais également d'évoquer l'application du pass sanitaire dans le secteur sportif.

Didier SEMINET, Secrétaire général du CNOSF, et **Christian DULLIN, Conseiller en charge de la relance**, se joignent à la Présidente du CNOSF pour féliciter les CDOS/CROS/CTOS quant à leur mobilisation rapide et efficace depuis le début de cet été. Si les conditions du déploiement du Pass'Sport restent à optimiser, il est primordial de réussir déjà collectivement la phase actuelle de première vague de remboursement des clubs. Cela permettra de conserver la confiance et l'écoute du Mouvement sportif pour la suite.

A l'écoute des retours des CDOS/CROS/CTOS sur les premiers mois du dispositif, un point d'amélioration réside dans la communication auprès des clubs sur le rôle des structures déconcentrées du CNOSF, qui va au-delà de la mission de tiers-payeur (communication, accompagnement à la création des Comptes Asso, etc.). **Brigitte HENRIQUES annonce qu'une nouvelle vidéo tutorielle va être réalisée** par le CNOSF afin de communiquer clairement sur le rôle des CDOS/CROS/CTOS.

Le dispositif est d'ores et déjà inscrit au Projet de Loi de Finances 2022. Il bénéficiera d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Le CNOSF et le Ministère des Sports débutent le travail de projection vers le Pass'Sport 2022. **L'ensemble de vos propositions, idées et remarques sont les bienvenues dans cette phase de réflexion.** N'hésitez pas à nous en faire part à travers l'adresse dédiée (PassSport@cnosf.org) ou auprès de vos interlocuteurs habituels au CNOSF.

Réponses aux questions reçues par écrit

Pour rappel : une FAQ dédiée au Pass'Sport est disponible dans le Centre de Ressources du CNOSF

CDOS 49

Le fichier transmis par la DRAJES (au format XML) comportera les montants également pour chaque club ?
Oui, tout comme le fichier Excel que vous recevrez. Nous rappelons l'importance de ne pas ouvrir le fichier XML.

CDOS 67

Les banques sont informées de cette procédure ?
Il revient à chaque CD(RT)OS de communiquer avec son établissement bancaire pour le bon déroulé de la démarche. Le format du fichier envoyé par la DRAJES est un format connu des banques.

CDOS 81

Ce matin, les médias indiquaient une prolongation jusqu'au mois de février ?
A date, le dispositif se termine bien le 30 novembre 2021. Depuis le début de l'opération, les échanges sont permanents avec le Ministère des Sports pour piloter le Pass'Sport au plus près des réalités du terrain. Il y a des pistes d'évolution, mais aucune n'est confirmée à ce jour.

CDOS 91

Il n'y a donc pas de validation des opérations bancaires au niveau des CDOS ?

Non, la procédure a été simplifiée. Grâce au format bancaire du fichier transmis par les DRAJES, le tiers-payeur aura uniquement à transférer le fichier tel quel à la banque, et donner l'autorisation de virement.

CDOS 41

Notre banque nous facturera 9 centimes chaque RIB inscrit sur le fichier XML. Qui assure la prise en charge de ce surcoût ?

Nous allons centraliser vos estimations des frais bancaires à l'adresse PassSport@cnosf.org. Par ailleurs, certaines structures ont négocié la réduction des frais (ex : CROS et CDOS d'Île-de-France), n'hésitez pas à les contacter.

CDOS 14

Nous devrons saisir les sommes par association, une fois que la banque aura préparé le volet bancaire ?

Non, vous aurez uniquement à transférer le fichier XML tel quel à la banque, et donner l'autorisation de virement.

CDOS 53

Le fichier bancaire remplace la saisie des virements par les CDOS ?

Oui (cf. ci-dessus).

CDOS 94

Quelle a été le mécanisme qui conduit le CDOS à être responsable des indues alors qu'il n'effectue pas les contrôles et qu'il transfère un fichier sans l'ouvrir ?

Il était prévu jusqu'à récemment que le tiers-payeur fasse la saisie manuelle des informations bancaires des clubs pour le remboursement.

CDOS 13

Le projet de prolongement de la 2ème phase au-delà du 30/11 nous mettra cependant en difficultés quant aux RH recrutées du 15/09 au 15/12 qui vont nous quitter et nous ne serons pas en mesure de poursuivre nos actions d'accompagnement des clubs si nous n'obtenons pas le prolongement des contrats provisoires.

Nous prenons le point du prolongement du soutien RH dans nos échanges à venir avec le Ministère.

CDOS 14

Au niveau comptable, les sommes versées aux clubs vont amplifier considérablement notre compte financier, est-ce préjudiciable ?

Il convient d'enregistrer les sommes dans les comptes de tiers (classe 4). Cela n'aura pas d'incidence.

CDOS 05

Est-il possible de prévoir dans l'envoi au bénéficiaire un bon par enfant et non un bon où figurent tous les enfants ?

La proposition a été remontée pour la seconde version du Pass'Sport, mais la mise en œuvre est complexe (édition de 5,4 millions de courriers ou bons). La digitalisation du dispositif est une piste envisagée.

CDOS 02

Le Pass'Sport implique des charges directes et indirectes liées à sa gestion (Charges de personnels, charges de gestion comptable, Commissaire aux comptes, applications mises à jour, etc.). Qui prend en charge les différentes charges ?

Sur l'enveloppe nationale allouée au dispositif, une part d'1 million d'euros a permis de couvrir des charges de personnel. Nous allons travailler à la poursuite de ce soutien en 2022. Le reste des frais sont à la charge des CD(RT)OS.

CDOS 53

Dans la FAQ reçue hier, page 4, on parle de TOUTES les fédérations pour la phase actuelle, donc les scolaires sont-elles éligibles dès maintenant ou non ?

A date, sont éligibles toutes les fédérations membres du CNOSF qui délivrent des licences de pratique à l'année au public bénéficiaire du Pass'Sport, à l'exception de l'UNSS et l'UGSEL car elles fédèrent des établissements scolaires et non des clubs.

CDOS 55

Quid des jeunes dans les ZRR ?

A date, les associations non affiliées en ZRR ne sont pas éligibles au Pass'Sport.

CDOS 12

La convention précise le RIB du CD(RT)OS inscrit au Compte asso. Doit-on faire modifier la convention pour faire effectuer le virement du montant attribué au CD(RT)OS sur le compte dédié, créé spécialement ?

Oui, il est impératif que la DRAJES ait le bon RIB sur la convention signée avec le tiers-payeur. Il vous faut demander la modification.

CDOS 05

Le CNOSF qui a délégué la gestion de Mon Club Près de Chez Moi à Be Sport ne serait-il pas en mesure de récupérer le fichier des clubs d'un fichier qui devrait lui appartenir ?

La question est identifiée, une réponse est en cours.

CDOS 88

Pourriez-vous nous préciser l'éligibilité des centres équestres ? En effet, d'après un écrit de la fédération, les sociétés pourraient être remboursées. Pouvez-vous nous éclairer ?

Les centres équestres affiliés à la FFE peuvent être remboursés, même s'ils ont un statut de société.

CDOS 12

Serait-il possible de réfléchir aussi pour l'intégration de disciplines pour lesquelles les licences se prennent entre décembre et mai (ski, quilles de 8, pétanque) ?

Ces fédérations sont déjà éligibles. Effectivement la saisonnalité de leur organisation a rendu difficile leur implication dans cette première édition du Pass'Sport. Cependant, il est possible pour leurs clubs d'appliquer la réduction Pass'Sport sur la prise d'une adhésion/licence 2022 en anticipation.